DLP 6-4-79009680

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°8
5 Avril 1979

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES DU RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements Quartier Cantarel MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 84008 AVIGNON CEDEX TELEPHONE : (90) XXXXXX 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9060 74 V

/VIGNE/

EXCORIOSE - Là où le champignon est présent ne pas oublier *le premier traitement au stade C-D (pointes vertes) qui doit déjà avoir eu lieu dans les zones les plus précoces, et qui doit être effectué sous peu dans les zones les plus tardives* .

MESURES PREVENTIVES CONTRE LE MILDIOU (et le BLACK-ROT en Ardèche) - Afin de diminuer les risques de contaminations primaires qui ont lieu à partir de flaques d'eau sur les organes verts de la vigne situés très près du sol, il convient :

- *d'éliminer dès à présent toutes les causes favorisant le séjour de l'eau sur le sol et d'enfouir par un labour les grappes restées sur le sol (Black-Rot en Ardèche)* .
- *de supprimer dès leur entrée en végétation les sagattes oubliées puis procéder à un ébourgeonnage soigné* .

OIDIUM - En Camargue et Corse où la végétation est avancée *un premier poudrage est recommandé dès l'étalement de la troisième feuille* .

/ ARBRES FRUITIERS /

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - Les pluies survenues depuis notre dernier Bulletin n'ont le plus souvent pas été suffisantes pour provoquer de nouvelles contaminations, si ce n'est que très légères.

Cependant, tous les pommiers et poiriers ayant atteint, en toutes régions et situations, le stade sensible aux Tavelures, il convient de commencer ou de poursuivre le protection de ces deux espèces en fonction principalement du développement de la végétation et des pluies (passées ou futures) .

Cette protection sera a renouveler avant la prochaine pluie si le traitement précédent remonte à plus d'une semaine (en période de végétation la plus active), ou si la hauteur des pluies a atteint ou dépassé 20 à 25 mm depuis son application .

PSEUDOMONAS SYRINGAE - Dans les vergers de poiriers où cette maladie a été observée en 1978 on effectuera *un traitement à l'oxyquinoléate de cuivre (Quinolate 400) à la dose Tavelures 80 g de M.A./hl, à la chute des pétales (stade G), puis au début de la chute des poirettes non fécondées soit une dizaine de jours plus tard* .

PSYLLE DU POIRIER - Dans les vergers où des larves de Psylle sont présentes, on effectuera deux applications :

- *la première au stade G-H avec amitraze (Tudy, Maïtac) 60 g de M.A./hl également acaricide* .
- *la seconde une quinzaine de jours plus tard avec une pyréthrine de synthèse :*

.décaméthrine (Décis) 1,75 g de M.A./hl
.fenvalérate (Sumicidin) 10 g de M.A./hl .
.perméthrine (Ambush, Perméthrine) 8,75 g de M.A./hl .

Les insecticides efficaces contre les psylles ont également une action contre les pucerons mais sont tous dangereux pour les abeilles à l'exception d'amitraze . En tenir compte lors de leur application .

.../...

P.15

Imprimerie de la Station Provence-Côte d'Azur Corse - Directeur Gérant : P. Journet - CPPAP N° 0478 AD

HOPLOCAMPE DU POIRIER - Dans les très rares vergers où ce ravageur est présent, on effectuera *un traitement lorsque les 3/4 des pétales seront tombés en employant de préférence un insecticide non dangereux pour les abeilles tel que phosalone (Azofène, Zolone) 60 g de M.A./hl ou si ce risque n'existe plus azinphos (nombreuses spécialités) 40 g de M.A./hl, lindane (nombreuses spécialités) 20 g de M.A./hl ou malathion (nombreuses spécialités) 75 g de M.A./hl* .

OIDIUM - Poursuivre la protection sur pommiers en choisissant si nécessaire :

- *un produit également valable contre les acariens tel le soufre mouillable ou mieux poudrage (durant la floraison) ;*
- *ou un fongicide-acaricide comme chinométhionate (Morestan) ou binapacryl (Ambox). Ces deux derniers en dehors de la période de floraison ;*
- *ou un des autres anti-Oïdium : bupimirate (Nimrod), Dinocap (nombreuses spécialités), pyrazophos (Afugan), triadiméfon (Bayleton) ou triforine (funginex, Saprol)* .

Sur abricotiers, pêchers et nectarines les attaques de l'Oïdium sur jeunes fruits peuvent être très précoces sur les variétés sensibles .

La cadence des traitements demeure principalement fonction de l'état sanitaire du verger, des conditions climatiques et de la sensibilité du végétal .

RUGOSITE DES POMMES - Dans le cas où un pesticide susceptible d'accentuer la rugosité serait employé pendant les 5-6 semaines suivant la floraison, *il est conseillé d'y adjoindre en mélange un produit destiné à limiter cet effet comme Epargol ou Golclair (tous deux à base de soufre)* .

ACARIEN ROUGE (P. ulmi) - Les éclosions ont commencé lentement depuis une dizaine de jours .*Une intervention sur pêchers est à envisager lorsque la moitié environ des oeufs auront éclos, soit vers les 13-14 Avril en situations précoces (région d'Avignon)* .

Sur pommiers très infestés, outre l'emploi de produits mixtes (Oïdium-Acariens) déjà signalés, une intervention spécifique est à prévoir juste après la floraison .

Pour ces traitements spécifiques, on utilisera un acaricide valable sur les jeunes larves et les oeufs restant à éclore tel l'amitraze (Maïtac, Tudy) ou le tétrasul (Animert) .Ces deux produits sont non dangereux pour les abeilles .

MONILIA - Poursuivre la protection notamment des cerisiers en cas de risques de pluies jusqu'à la chute des pétales, et la commencer sur cognassiers pour éviter les attaques de ce champignon sur jeunes pousses surtout sensibles jusqu'à la floraison .

CHENILLES DEFOLIATRICES - Particulièrement nuisibles aux cerisiers ces ravageurs sont visibles dès la fin de la floraison .*On utilisera de préférence un insecticide également valable contre les pucerons tel azinphos (nombreuses spécialités) 40 g de M.A./hl, méthidathion (Ultracide) 30 g de M.A./hl, méthomyl (Lannate) 50 g de M.A./hl, Phosalone (Azofène, Zonole) 60 g de M.A./hl, etc* ...

CYCLOCONIUM DE L'OLIVIER - Cette maladie appelée aussi "oeil de paon" provoque des taches caractéristiques sur les feuilles .Dans les vergers infestés, il est conseillé d'effectuer *des traitements cupriques à raison de 250 g de cuivre métal par hectolitre pour protéger le feuillage en formation soit par des traitements spécifiques, soit à l'occasion d'autres interventions (Teigne, Mouche, Cochenille noire, etc ...)* .

GELEES - Les risques de gelées sont accentués sur sol fraîchement travaillé ou enherbé abondamment ,et au contraire diminués sur sol nu tassé .

/ CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP /

FRAISIER - Contre la maladie des taches rouges des feuilles, *on effectuera une pulvérisation à base de manèbe à 240 g de M.A./hl pour protéger les jeunes feuilles* .

Contre la pourriture grise :
- *une application au début de la floraison;*
- *une application durant la floraison;*
- *une dernière aux premiers fruits verts bien visibles* .

On emploiera l'un des fongicides suivants (en grammes de M.A./hl) :
- *dichlofluanide (Euparène) 125 - jusqu'à 7 jours de la récolte* .
- *iprodione (Rovral) 75 - jusqu'à 15 jours de la récolte* .
- *vinchlozoline (Ronilan) 100 - jusqu'à 7 jours de la récolte* .

..../....

ASPERGES - Sur jeunes plantations non récoltées, *une pulvérisation sera effectuée contre la Mouche quand les premiers turions auront 4-5 cm; puis deux autres à 10-12 jours d'intervalle avec diméthoate 50 g de M.A./hl (nombreuses spécialités) ou formothion 50 g de M.A./hl (Anthio) .*

/ PESTICIDES /

Dérogations d'emploi concernant le parathion méthyl en microcapsules .

A la fin de notre Bulletin N°7 nous avons rappelé l'arrêté ministériel du 14 Février 1979 interdisant l'emploi en agriculture des formulations à base de parathion méthyl présentées sous forme de microcapsules .Cette mesure concerne actuellement le produit vendu sous le nom de PENNCAP M.

En effet, des travaux américains ont fait apparaître que ces microcapsules pouvaient être ramassées par les abeilles en même temps que leur récolte de pollen .De ce fait, elles sont ramenées à la ruche et servent à la nourriture des larves provoquant un type d'intoxication des abeilles différent de celui provoqué par les autres types de formulations insecticides .

Ainsi, des dérogations particulières viennent d'être accordées; elles tiennent compte de ce phénomène .Elles sont strictement limitées aux seuls usages suivants :

1) tordeuse orientale du pêcher à la dose de 0,120 l/hl de produit commercial .
2) carpocapse du pommier à la dose de 0,120 l/hl de produit commercial .
3) acariens du pommier à la dose de 0,120 l/hl de produit commercial .
4) puceron vert du pommier à la dose de 0,100 l/hl de produit commercial .
5) tordeuses (cochylis et eudémis) sur vigne à la dose de 0,125 l/hl de produit commercial .

Ces cinq usages sont accompagnés de la mention obligatoire "après la fin de la floraison" .

6) grosse altise du colza à la dose de 0,800 l/ha de produit commercial .
7) charançon des tiges du colza à la dose de 1,25 l/ha de produit commercial .
8) pégomyie de la betterave à la dose de 0,800 l/ha de produit commercial .
9) puceron vert de la betterave à la dose de 1,20 l/ha de produit commercial .
10) puceron noir de la betterave à la dose de 1,20 l/ha de produit commercial .

NOUVELLE MATIERE ACTIVE

- contre le puceron vert du pêcher : cyperméthrine (Ripcord 5) 5 g de M.A./hl .

SPECIAL CORSE

BACTERIOSE DES AGRUMES (Pseudomonas syringea) et ARAIGNEES ROUGES .

La plupart des vergers d'agrumes de la plaine orientale ont subi une très sérieuse attaque causée par cette bactérie qui provoque le dessèchement des feuilles et des jeunes pousses .

Les conditions climatiques sont favorables actuellement au développement de la maladie et les blessures causées par le gel et le vent sont autant de portes ouvertes à la pénétration de la bactérie .

Le renouvellement de la protection doit être réalisé dès que possible avec une bouillie cuprique (Bouillie Bordelaise) ou oxychlorure de cuivre à raison de 500 g de cuivre métal par hectolitre et 1.500 à 2.000 litres de bouillie à l'hectare .

L'oxyquinoléate de cuivre à 100 g de M.A./hl peut aussi être utilisé .Par contre, l'acétate de cuivre (Verdet) phytotoxique sur jeunes pousses est déconseillé .

Pour les vergers qui ont subi des dégâts d'araignées rouges on pourra ajouter un acaricide spécifique actif sur toutes les formes d'acariens .

Vérifier si les spécialités utilisées sont compatibles entre elles .

Il est rappelé que la réglementation interdit l'emploi des pesticides toxiques pour les abeilles durant toute la période de floraison .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

P16